

Critères pour une inscription dans la liste CDD/CNU Santé

Voir aussi le site de la CDD : <https://conferencedesdoyensdemedecine.org/la-conference-des-doyens-de-medecine-et-du-cnu-sante-luttent-contre-les-revues-predatrices/>

Il est rappelé que la liste n'est pas une liste exhaustive de revues présumées non-prédatrices mais une liste sélective de revues recommandées par la CDD et les sections et sous-sections du CNU Santé pour publier de la recherche. Ainsi, seuls les domaines de la médecine, de la santé, et de la biologie et seules les langues anglaise et française sont envisagés.

1. Revue ayant au moins 3 pleines années d'existence (sauf si simple changement de nom).
2. Revue publiant principalement des articles de **recherches originales d'un niveau considéré comme suffisamment élevé** (pas les revues publiant principalement des cas cliniques ou des articles de débats dans le domaine de la santé).
3. Sauf rares exceptions de revues "prestigieuses", les journaux publiant principalement des revues générales ne sont pas inscrits dans la liste.
4. Absence des caractéristiques d'une revue complaisante / prédatrice telles que :
 - Le délai très court d'évaluation et de publication des articles avec des évaluations médiocres et/ou des experts hors champ disciplinaire.
 - Un taux d'acceptation élevé (>50%).
 - Un grand nombre de numéros dits "spéciaux".
 - Une politique agressive et sans discernement de sollicitations à soumettre des articles pour les numéros à venir ou les numéros spéciaux.
 - Des demandes abusives et/ou agressives de participation aux comités de rédaction.
 - Comité de rédaction non connu avec très peu d'informations sur l'affiliation de chacun.
 - Comité de rédaction avec un nombre exorbitant de membres (par ex. >500)
 - Des scientifiques internationaux non qualifiés au sein du comité éditorial (ORCID ID et/ou RESEARCH ID non vérifiables), parfois même décédés ou imaginaires.
 - Revues non rattachées à une société savante reconnue (attention aux sociétés savantes de complaisance).
 - Un nom de revue ou un stylisme de site Web proche d'une revue de référence non-suspecte.
 - Pas de projet éditorial clair ou plusieurs « Editors » en charge d'un même manuscrit soumis.
 - Un manque de clarté dans la description du processus d'examen des manuscrits et dans l'application de frais divers.
 - Des frais peu clairs ou abusifs de soumission, d'examen des manuscrits et/ou de publication.
 - Un site web mettant en avant le processus de soumission et de paiement avec plus d'insistance que celui de consultation du contenu de la revue.
 - L'absence ou la négligence de la vérification de la conformité éthique et réglementaire de la recherche.
 - Une adresse de courriel de contact non-spécifique (par exemple @gmail.com).
 - Des fautes d'orthographe dans les articles ou le site Web de la revue.
 - Attribution aux articles d'identifiants d'objet numérique (DOI) inconnus du [registre des DOI](#).
 - L'International Standard Serial Number (ISSN) d'une revue Open Access ne peut être vérifié dans le [Directory of Open Access Journals](#) et/ou le [Directory of Open Access Scholarly Resources](#).
 - Aucune politique de lutte contre le plagiat, de retrait ou de rétractation n'est décrite.
 - Un placement frauduleux du logo du [Committee on Publication Ethics \(COPE\)](#) sur le site web de la revue, sans qu'il appartienne au COPE.

- La revue ne passe pas un examen attentif selon les recommandations du site [Thinkcheck Submit](#) ou d'autres sites tel le « [Compass](#) » de l'[Université de Liège](#) ou la [bibliothèque de l'Université Erasmus de Rotterdam](#).
5. Les experts de la liste et les CNU sont méfiants vis-à-vis des revues appelant les soumissions et vis-à-vis des revues « sœurs » qui servent parfois de dérivée commerciale pour les manuscrits refusés par la revue « mère ». De la même façon, le licenciement brutal ou la démission d'un rédacteur en chef ou d'une proportion importante (>50 %) du comité de rédaction traduisent assez souvent des dissensus graves dans le respect de l'intégrité scientifique et constituent des signes d'alertes.
 6. Validation par au moins l'un des CNU consultés.
 7. In fine validation par le groupe d'experts de la liste CDD/CNU santé.